



ANCA NOUVELLES

Avril 2011

Spécial Assemblée Générale du 12 mars 2011

Association
d'étude et
de protection
de la nature
en Seine-Saint-Denis

L'an deux mille dix, le douze mars à quatorze heures, les membres de l'ANCA, association déclarée sous le numéro 2642 R et publiée au Journal Officiel du 23 octobre 1985, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au 41 avenue des Fauvettes, 93360 NEUILLY-PLAISANCE.

L'Assemblée Générale est présidée par Mr Yannick Lelardoux en sa qualité de Président.

Sur 86 adhérents à jour de leurs cotisations, 39 adhérents sont présents ou représentés (19 présents - 20 représentés).

Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Allocution de bienvenue
- Rapport moral
- Rapport et compte-rendu financier
- Autorisation pour tous recours en justice
- Quitus pour toutes créations d'emploi par le C.A.
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Présentation des dossiers
- Questions diverses

1 - ALLOCUTION DE BIENVENUE DU PRESIDENT Yannick Lelardoux

Yannick Lelardoux souhaite la bienvenue et remercie tous les participants et tous les membres d'être présents pour ce temps fort de la vie de l'association.

2 - RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Le Président présente la liste des grandes actions de l'association réalisées en 2010 et développées dans son rapport moral :

- Gestion écologique, apiculture, viticulture
- 25 ans de l'association
- Stands de l'ANCA
- Etudes naturalistes
- Animation du collectif d'associations Haute-Ile 2010 - Est Nocéen
- Animations naturalistes, scolaires
- Participation au comité de pilotage sur le comblement de la carrière de la Fosse-Maussoin à Clichy-sous-Bois.
- Participation à l'élaboration de plusieurs PLU
- Participation à l'élaboration du Parc Intercommunal du Plateau d'Avron
- Enquêtes publiques
- Recours au Tribunal administratif contre la DUP du Bois Saint-Martin

Gestion écologique de la parcelle des murs à pêche

Nous avons réalisé des interventions d'entretien de la parcelle. Remercions Bruno Macé pour son investissement remarquable cette année encore. Nous préparons un reprofilage de la mare, afin d'éviter l'érosion de l'argile sur la bêche. L'évolution de la mare de la parcelle est très positive avec la présence de plantes comme le jonc à fruits luisants (*juncus articulatus*) ou les charas (algue spécifique aux mares sur marne), d'insectes : gyrins (*Gyrinus natator*), hydromètres (*Hydrometra stagnorum*), larves de libellule, ...) et batraciens avec le crapaud accoucheur et crapaud commun.

Les Murs à pêches sont menacés par le changement d'affectation des zones dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui transforme en zone urbanisable les Murs à pêches. Nous travaillons en étroite collaboration avec Pascal Mage de l'association MAP pour protéger ce site.

Gestion écologique de la pelouse marneuse du Sempin à Montfermeil

Nous avons mis en place un pâturage par le mouton pour l'entretien de la pelouse marneuse.

Nous avons effectué des travaux d'abattage des Robiniers faux acacias et des buddelias et le débroussaillage des ronciers. Rappelons que la pelouse déplacée du Sempin est une des pelouses marneuses les plus intéressantes du département. Le tarier pâtre (*Saxicola torquata*) y est toujours nicheur, nous avons observé le flambé (*Iphiclidés podalirius*) cette année et nous conservons quelques Pruneliers pour sa chenille. Nous avons rendez-vous le 21 mars 2011 avec la mairie de Montfermeil pour renouveler notre convention.

Gestion écologique du Biotope des mares Parc des Coteaux d'Avron par le pâturage des moutons d'Ouessant

L'Arrêté de Protection de Biotope des Mares est l'un des deux Arrêtés de Protection de Biotope du Parc des Coteaux d'Avron. Nous avons mis en place un partenariat avec la mairie de Neuilly-Plaisance en 2007 pour une gestion des pelouses marneuses par le pâturage.

Le pâturage des moutons a ainsi assuré le maintien des pelouses marneuses, on voit sur la photo l'une des plantes marqueurs : la Carline. Cela a permis aussi la mise en lumière des mares, indispensable notamment pour le crapaud accoucheur qui est sensible à la fermeture des milieux. Nous présenterons tout à l'heure lors de la présentation des dossiers, le plan de restauration de l'Arrêté de Biotope des mares qui a été approuvé par le maire de Neuilly-Plaisance le mois dernier.

Apiculture sur le Parc des Coteaux d'Avron

Le groupe apiculture a été très dynamique cette année avec un rucher composé d'une quinzaine de ruches. Annie Pitolet nous fera une présentation de cette activité lors de la présentation des dossiers.

Viticulture sur le Parc des Coteaux d'Avron

Le groupe viticulture a aussi été très dynamique cette année. Le sarclage réalisé en automne a été une réussite, nous avons pu constater une sortie exceptionnelle des Tulipes sauvages dont le fleurissement au printemps est certainement très prometteur. La Tulipe sylvestre est une plante protégée nationale qui fait partie du cortège des plantes adventices de notre vignoble conservatoire. Annie vous présentera plus en détails cette activité lors de la présentation des dossiers.

25 ans de l'association le 26 septembre 2010 lors des vendanges

Nous avons fêté les 25 ans de l'association lors de la fête des vendanges avec de nombreux adhérents et sympathisants. Nous avons fait une centaine de litre de jus. Nous étions une quarantaine de personnes ce jour là dans une ambiance festive. Pour mémoire l'ANCA est né le 3 octobre 1985.

Stands de l'ANCA

Nous avons réalisé 2 stands de l'association en 2010 : au parc des Coteaux d'Avron le 4 septembre et à la ferme pédagogique de Rosny le week-end du 18 et 19 septembre pour les Journées du Patrimoine où il y a eu environ 10 000 visiteurs sur ces deux jours.

Nous avons vendu l'ensemble de notre production de miel et de vin et nous avons pu informer les visiteurs sur nos activités, nous avons eu de nombreuses adhésions.

D'autre part, pour faire connaître et communiquer auprès de nos adhérents et nos partenaires, nous avons fait paraître 3 ANCA nouvelles, notre bulletin de liaison et nous avons mis à jour le programme des sorties sur le site internet.

Nous passons aux études menées par l'ANCA en 2010.

Etude sur l'intérêt écologique de l'Est Nocéen à Neuilly-sur-Marne

Nous avons réalisé une étude sur l'intérêt écologique de l'Est Nocéen à Neuilly-sur-Marne afin de contribuer au Plan Local d'Urbanisme et de faire valoir la grande richesse des espaces qui sont menacés par un vaste projet urbain. Nous avons relevé sur l'ensemble du site : 53 espèces d'intérêt botanique, dont 4 espèces protégées, une centaine d'oiseaux observés, 6 espèces de batraciens et reptiles et de nombreux insectes d'intérêt patrimonial dont 4 espèces de papillon protégés. Jean-Pierre Jurado reviendra sur ce dossier tout à l'heure.

Etude sur l'intérêt écologique de la carrière de l'Est à Gagny

Nous poursuivons notre travail pour la protection de la carrière de l'Est avec Gagny Environnement. Cette année, nous avons réalisé une étude écologique de la carrière de l'Est à Gagny dans le cadre de notre contribution au PLU de Gagny. La carrière de l'Est, c'est 40 espèces d'intérêt floristique dont l'Alisier de Fontainebleau, protégé national. 75 espèces

d'oiseaux, 8 espèces de batraciens et reptiles, 22 espèces de papillon et 3 insectes protégés (la Mante religieuse, le grillon italien et la sauterelle *Ruspolia nitidula*). Rappelons que le maire veut urbaniser cette ancienne carrière de gypse et que cette année nous avons obtenu l'annulation de la modification du POS pour la création d'un gymnase au sein de la ZNIEFF (Zone d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique).

Etude sur l'intérêt écologique de la Plaine de Rosny - Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois

Nous avons réalisé une étude sur la partie du Plateau d'Avron situé sur la commune de Rosny-sous-Bois. Ce site de 14 hectares est menacé par un aménagement paysager conventionnel qui détruira sa biodiversité. Actuellement, la mairie a mis en révision son PLU pour déclasser l'EBC afin de commencer des travaux de remodelage des sols et réaliser une « pré-végétalisation ».

Nous sommes contre ce déclassement et ce projet. Nous souhaitons que les sols ne soient pas bouleversés et nous souhaitons un aménagement qui prenne en compte la faune et la flore présentes sur le site. Cette espace est classé à plusieurs titres : ZNIEFF, NATURA 2000, ENS, EBC et il est hors de question de lui enlever cette protection forte pour laquelle nous avons travaillé lors de l'élaboration du PLU approuvé en 2009.

Proposition de restauration des pâtures à mouton du biotope des mares

Enfin, nous avons réalisé un dossier de proposition de restauration du Biotope des Mares qui a été approuvé par le maire de Neuilly-Plaisance et que nous présenterons tout à l'heure lors de la présentation des dossiers.

Animation du collectif d'associations Haute-Ile 2010 - Est Nocéen

Nous avons animé cette année le Collectif Haute-Ile 2010 –Est Nocéen. Nous avons réalisé plusieurs réunions au local de l'association. Ce collectif regroupe 10 associations : L'ANCA, l'association des riverains de bords de marne, ARPV, les Abbesses de Gagny-Chelles, le CORIF, Environnement 93, Gagny Environnement, Gournay Environnement, SNPN et UFC Que choisir 93 Sud. La charte du Collectif est disponible dans cette salle. Jean-Pierre Jurado nous présentera l'avancée du dossier de l'Est Nocéen à Neuilly-sur Marne tout à l'heure.

Animations naturalistes du week-end

Nous avons réalisé une dizaine d'animations naturalistes le week-end durant cette année 2010 sur les thématiques de la botanique, de la batrachologie, de l'ornithologie et de l'entomologie. Sur cette photo, vous pouvez voir les participants réaliser des nichoirs à insectes. Notamment pour les hyménoptères comme ce petit bourdon sur la photo, c'est important, car tous les insectes pollinisateurs sont menacés. On parle beaucoup des abeilles domestiques, mais tous les insectes pollinisateurs sont en forte régression dans le monde.

Animations scolaires

Nous avons réalisé une cinquantaine d'animations dans les écoles maternelles et primaires de Noisy-le-Sec et Clichy-sous-Bois cette année. Nous poursuivons le programme d'éducation à la nature débuté depuis plusieurs années, dans le cadre de la création de la mare pédagogique, avec l'école Apollinaire de Noisy-le-Sec. Plusieurs partenariats avec les écoles de Seine-Saint-Denis sont actuellement en cours.

Ateliers naturalistes du mercredi après-midi pour les 8/12 ans

Tous les mercredis après-midi ont lieu des ateliers de découverte de la nature pour les enfants adhérents de l'association. Les thématiques abordées cette année sont : la réalisation d'un herbier, la découverte des animaux de la mare, l'observation des insectes de la friche, l'écoute des chants d'oiseaux, la réalisation de nichoir pour les oiseaux et de gîtes à insectes que les enfants ont pu installer eux-mêmes dans la nature.

Participation au comité de pilotage sur le comblement de la carrière de la Fosse-Maussoin à Clichy-sous-Bois

Nous avons mis la pression sur la commune de Clichy-sous-Bois dans le cadre de l'élaboration du PLU pour qu'un vrai projet de restauration écologique de la carrière de la Fosse Maussoin soit pris en compte. Notre marche de manœuvre était dirigé vers le déclassement de l'Espace Boisé Classé qui est nécessaire au remodelage des sols. Ainsi, après 4 ans de travail et d'opposition aux projets du CG93, il a enfin présenté, un projet de restauration écologique en faisant travailler son bureau d'étude. Le projet se résume par : un comblement propre, une restauration des sols, une re-végétalisation avec des essences locales, la restauration de buttes marneuses, la création de 6 mares et même la création de galeries artificielles pour les chauves-souris. C'est une réussite pour le comblement d'une carrière de gypse. Cette réunion a été effectué devant la DRIAFF, la DRIEE, la commune de Clichy-sous-Bois et les associations et ne pourra être remise en cause, mais l'ANCA, en tant qu'association agréé et associé à l'élaboration du PLU de Clichy-sous-Bois restera vigilant pour que cette carrière bénéficie de ce plan de restauration écologique.

Participation à l'élaboration de plusieurs PLU

En tant qu'association agréé au Code de l'urbanisme et au Code de l'environnement, nous avons demandé à faire partie de la concertation d'élaboration de plusieurs PLU. Les communes ont obligation d'intégrer les associations agréées dans la phase de concertation qui précède l'Enquête Publique, si elle ne respecte pas cette clause de la Loi sur les enquêtes publiques, nous pouvons attaquer le PLU. Pour l'instant nous avons obtenu peu de documents et de collaboration de la part des communes sollicitées.

Les enjeux pour les différentes communes sur lesquelles nous travaillons :

- Clichy-sous-Bois, le parc de la Fosse-Maussoin dont nous venons de parler, le parc de la mairie (où l'on trouve l'une des dernières stations de Tulipe sylvestre du département) et la Forêt de Bondy.
- Gagny, les carrières de gypse.
- Montreuil, les Murs à pêche.
- Neuilly-sur-Marne, l'Est Nocéen.
- Noisy-le-Grand, le Bois Saint-Martin, le parc de la Butte Verte et le parc des Yvris.
- Noisy-le-Sec, le stade Huvier qui se trouve dans la ZNIEFF du Fort de Noisy.
- Rosny-sous-Bois : la mise en révision du PLU en 2011 du PLU approuvé en 2009 sur le déclassement de l'EBC pour remodeler les sols. Nous attaquerons cette mise en révision.

Participation à l'élaboration du Parc Intercommunal du Plateau d'Avron

Dans le cadre de notre investissement pour la préservation de l'intérêt écologique de la Plaine de Rosny au Plateau d'Avron. Nous avons rencontré le service urbanisme de la commune de Rosny-sous-Bois. Pour ce site de 14 hectares, nous demandons la création d'un parc écologique ouvert au public avec la création de petits sentiers et la valorisation de la faune, de la flore et des habitats existants. Mais il semble que nous ne soyons absolument pas entendus sur la préservation de ce site classé par la commune de Rosny-sous-Bois. Récemment, nous avons déposé une plainte contre X pour la destruction et le décapage d'une zone ayant fait l'objet de la création d'un terrain de cross par la commune de Rosny-sous-Bois. Cet aménagement est réalisé sans aucune autorisation administrative dans une zone classé N2000, ZNIEFF, ENS (Espace Naturel Sensible) et EBC (Espace Boisé Classé) au PLU de Rosny approuvé en 2009.

Enquêtes publiques

Participation à deux enquêtes publiques : Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et renouvellement urbain du quartier des fauvelles à Neuilly-sur-Marne.

Le PPRI a été approuvé, ce qui favorise notre combat pour la préservation de la ZNIEFF de la Haute-Ile. Cependant, des techniques pour construire en zone inondable sont avancées par le maire de Neuilly-sur-Marne, nous devons rester très vigilant sur le PLU en cours d'élaboration.

Les conclusions du commissaire enquêteur sur le projet de renouvellement urbain du quartier des fauvelles à Neuilly-sur-Marne ont été rendues publiques en janvier 2011 et elles suivent l'avis de l'ANCA, à savoir : un avis favorable à la rénovation, mais défavorable à la création de la route et du rond point desservant le projet d'aménagement de l'Est Nocéen dont Jean-Pierre Jurado nous parlera lors de la présentation des dossiers.

Recours au Tribunal administratif contre la DUP du Bois Saint-Martin

Un arrêté inter-préfectoral du 93 et du 94 a été pris le 16 juillet 2010 pour expropriation destiné à la création d'un espace vert ouvert au public avec poney-club et « accrobranche » notamment. Nous avons travaillé au mois d'août avec Environnement 93 et le RENARD pour établir un recours dans le respect du règlement de l'APB du Bois Saint-Martin. Règlement qui prévoit l'ouverture au public de manière encadrée avec un écologue. Nous souhaitons que le juge fasse valoir l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie pris en 2006 avant l'Arrêté Préfectoral du projet de DUP.

L'approbation du rapport moral est votée à l'unanimité.

3 – RAPPORT FINANCIER DE NICOLAS JAILLET

Le rapport financier de l'année 2010 est présenté aux adhérents et commenté par le trésorier Nicolas Jaillet.

L'approbation du compte-rendu financier est votée à l'unanimité.

5 – AUTORISATION POUR TOUT RECOURS EN JUSTICE

En 2010 : Nous avons obtenu l'annulation de la modification du POS pour la création d'un gymnase au sein de la ZNIEFF (Zone d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique) et nous avons déposé un recours au Tribunal administratif de Montreuil contre la DUP du Bois Saint-Martin.

Le quitus est voté à l'unanimité.

6 – CREATION D'EMPLOIS A L'ASSOCIATION

Cette année, l'équipe salariée de l'ANCA était composée :

- D'un directeur
- D'un animateur nature
- Et d'un chargé de mission

Nous ne prévoyons pas de création d'emploi cette année, mais comme chaque année nous renouvelons le quitus en AG.

Le poste de chargé de mission correspond au CDD que nous avons employé pour nous aider à la réalisation des études. Sa mission correspondait à un contrat à durée déterminé d'un an.

Le quitus est voté à l'unanimité.

7 – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Renouvellement des membres sortant :

Nicolas Jaillet
Bruno Macé

Résultats : sont réélus Nicolas Jaillet avec 38 voix sur 39 et Bruno Macé avec 38 voix sur 39.

Il y a une abstention.

Ce vote se fait à bulletins secrets selon les statuts de l'ANCA.

VOEUX DES SOCIETAIRES

Janine Samson demande à ce qu'un nettoyage du biotope des mares soit organisé, car de nombreux déchets sont jetés dans le biotope depuis les clôtures et notamment depuis la rue jouxtant le Parc des Coteaux d'Avron. Une date sera fixée prochainement dans le cadre de notre convention de partenariat avec la mairie de Neuilly-Plaisance, afin de retirer tout ce qui pourraient blesser les moutons et pour éviter que les moutons n'ingèrent des plastiques.

NOUS EXPOSONS LES DOSSIERS :

Plateau d'Avron

Intervention d'Annie Pitolet

Apiculture

L'effondrement des colonies qu'a connu le rucher de l'ANCA durant l'hiver dernier est certainement l'œuvre du Varroa destructor. Il n'est pas le seul en cause, la conjoncture d'un hiver précoce a certainement amoindri l'efficacité du traitement écologique contre le varroa qui nécessite des températures diurnes et nocturnes supérieures à 15°C toujours est-il, ces causes multifactorielles auront eu raison des trois quart du cheptel. Nous avons donc acquis de nouvelles colonies et relancé notre rucher. Stéphane Delavis et Maria Lödde ont suivi une formation d'apiculteur au jardin du Luxembourg et s'investissent beaucoup sur le rucher de l'ANCA. Voilà, Douze ruches sont en activité, malheureusement trois ont été perdues au préalable, l'une d'entre elles s'est retrouvée orpheline (sans reine) et deux autres faibles essaims ont été parasités par la Fausse teigne. Cette année a été riche en enseignements.

Viticulture

Nous avons sarclé à l'aide d'un petit motoculteur entre les rangs de vigne. Cette opération favorise les plantes adventices du vignoble tel que les Tulipes Sylvestres et les Muscaris à toupet. Nous avons désherbé manuellement autour et entre chaque cep.

Cette année la maturation s'est faite dans une nouvelle cuve au hangar, nous avons créé une alvéole pour recréer les conditions de la cave à vin.

Le vin dans sa cuve mûrit tout doucement. Pour les 173 kilos de raisin récoltés, nous avons extrait 120 litres de moût qui une fois décanté, nous laisse 113 litres de vin. Il en restera moins encore à la période de mise en bouteilles, car nous allons faire un second soutirage pour retirer la lie. Bien évidemment, nous devons tous le goûter à chaque fois pour l'étudier, juger de ses qualités et de ses défauts. Nous faisons cela très sérieusement... pour notre plus grand plaisir ! Il titre 12° et est très agréable au palais mais il va encore se modifier.

Parcelle des moissons

Nous avons rencontré le maire de Neuilly-Plaisance pour parler des activités de l'association et celui-ci nous a proposé de refaire une parcelle de moisson comme nous le faisons avant la création du parc des Coteaux d'Avron, afin de programmer une fête autour de la fabrication du pain. Nous allons donc travailler sur ce projet avec le prochain écologue de la ville, en cours de recrutement. Bruno Macé nous présente les plantes adventices des moissons.

Dossier Est Nocéen à Neuilly sur Marne

Intervention de Jean-Pierre Jurado

Nous tenons à remercier Olivier Hépeigne pour toutes les photos qu'il nous envoie tout au long de l'année.

1/ Collectif Haute-Ile 2010-Est Nocéen à Neuilly sur Marne

En mars 2010, ce Collectif associatif a été créé pour préserver la biodiversité existante sur les espaces naturels à Neuilly sur Marne, menacés par un projet d'urbanisation. Ce projet, situé entre le canal de Chelles et le nord de la commune, doit se réaliser sur les terrains des hôpitaux de Maison Blanche et Ville Evrard.

Au sud, entre la Marne et le canal se situe la Haute-Ile classée Natura 2000.

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté, la fragilité des espèces animales, végétales et de leurs habitats naturels.

Entre le canal et la RN.34, les terrains de Ville Evrard possèdent la même diversité biologique que la Haute-Ile. Ils sont classés en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) par la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France (DIREN) depuis 1989 à la demande de l'Anca. Une remise à jour a été effectuée en 2009. Elle couvre l'ensemble des espaces naturels de Ville Evrard et la totalité des espaces naturels situés sur le parc du Croissant Vert (appelé aussi parc des 33 ha) au nord de Maison Blanche.

La ville de Neuilly sur Marne possède la quasi totalité des terrains de Maison Blanche. C'est là qu'elle compte réaliser son projet d'urbanisation. Elle n'a pas pu acquérir, à l'heure actuelle, les terrains de Ville Evrard, mais des projets existent déjà.

Les membres du Collectif Haute-Ile 2010-Est Nocéen ont établi une charte qui formalise leur volonté de préserver la biodiversité existante sur les espaces naturels situés sur l'Est nocéen.

A cet effet, la communication des pièces du dossier d'Aménagement de l'Est nocéen s'avère nécessaire. Mais il est difficile malgré nos demandes répétées et les réunions publiques qui ont eu lieu d'obtenir l'intégralité du dossier qui évolue depuis ...2005.

Une rencontre est envisagée avec le maire de Neuilly sur Marne pour évoquer ce dossier. Une lettre lui a été adressée.

2/ Plan de Protection des Risques d'Inondation (PPRI)

L'ANCA a participé à l'enquête publique qui s'est tenue en mars 2010 sur le projet de PPRI présenté par le préfet aux communes riveraines de la Marne.

Les terrains naturels, situés en bordure de Marne sont des zones d'expansion des crues. A Neuilly sur Marne un projet de cité lacustre était envisagé sur la Pointe de Gournay, dans le projet d'aménagement de l'Est nocéen. Les espaces

concernés sont à forte valeur écologique, inscrits en ZNIEFF et se trouvent en zone inondable. Pour l'Anca, ils doivent rester inconstructibles. Un avis favorable a donc été donné au projet de PPRI.

Le 15 novembre 2010, le préfet a pris un arrêté portant approbation du PPRI qui doit être pris en compte par les mairies riveraines dans l'élaboration de leur Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

Les zones inondables restent donc inconstructibles.

3/ Quartier des Fauvettes à Neuilly sur Marne

Une enquête publique a eu lieu en mai 2010. Le projet présenté par la ville concernait la rénovation urbaine du quartier des Fauvettes. L'ANCA, dans son intervention n'est pas opposée à ce projet mais signale que ce quartier sera relié à la RN.34 par une voie de contournement Est qui coupe en partie le parc des 33ha inscrit en ZNIEFF. De cette voie, une nouvelle voie de circulation automobile, est-ouest traversera le parc des 33 ha pour rejoindre la partie nord de Maison Blanche où un projet d'urbanisation est prévu (Est nocéen). Cette information n'est pas mentionnée dans l'enquête publique présentée par la ville à la population. A la suite de cette observation, le commissaire enquêteur « *retient comme éléments défavorables, les nuisances sonores, l'emprise sur le parc, l'empreinte écologique, la potentialité du projet de liaison de Maison Blanche coupant le parc. Il émet donc un avis défavorable à la réalisation de la voie de contournement Est du quartier des Fauvettes* »

Intervention de Mr Cassé : Pour lui, il semble que le projet de densification urbaine de l'Est Nocéen s'inscrit dans la vision du Grand Paris.

L'ANCA en tant qu'association agréée de protection de la nature doit tenter de préserver les ZNIEFF de la Haute-Ile et du parc des 33 hectares, ainsi que les continuités écologiques qui les lient et permettent leurs interactions.

Présentation du plan de restauration des pâtures à mouton du Biotope des mares

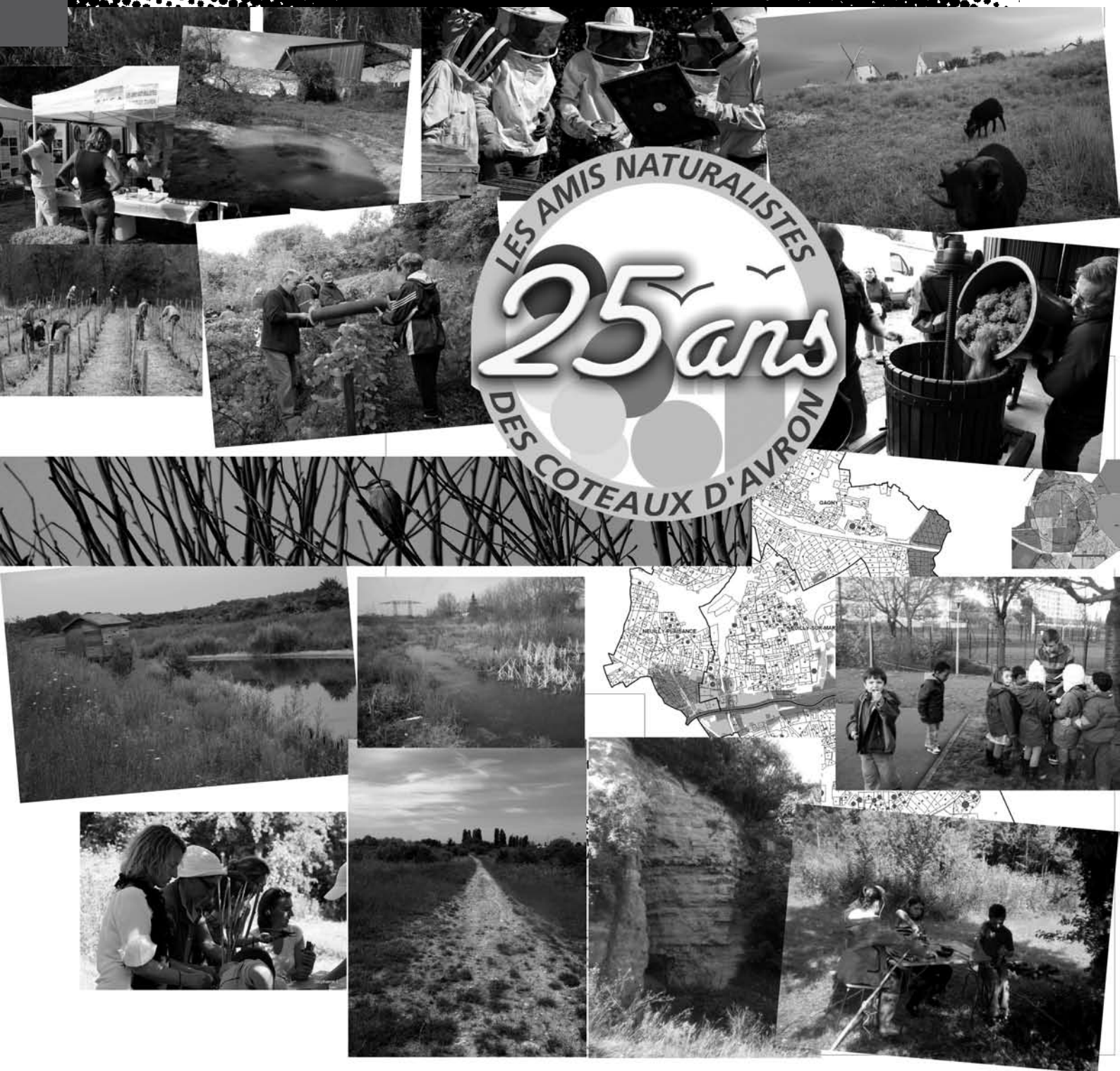
Intervention de Yannick Lelardoux

Nous faisons une présentation visuelle de l'étude que nous avons réalisée cette année dans le cadre de notre partenariat avec la commune de Neuilly-Plaisance. Le Parc des Coteaux d'Avron abrite depuis 1988 deux Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APB). L'un d'eux, le Biotope des mares a été créé en raison de la richesse de ses mares situées sur des buttes marneuses où se développent une flore et une faune diversifiée, en particulier plusieurs espèces d'amphibiens. Un pâturage extensif est actuellement réalisé par des moutons d'Ouessant. Ce pâturage permet une gestion de la strate herbacée mais ne peut pas cibler la strate arbustive. Afin de contrôler la dynamique végétale et de redonner son aspect originel au biotope des mares, une restauration des pâtures est essentielle. C'est donc l'objet de ce document. Nous y présentons les intérêts ainsi que les objectifs de cette restauration dans le cadre de la mise en place de la gestion de pelouses marneuses par le pâturage des moutons.

Ce plan de restauration, basé sur une durée de trois ans, présente l'essentiel des actions à mettre en œuvre pour restaurer les pâtures du biotope des mares et ainsi retrouver son caractère originel, composé de milieux marneux ouverts et de petites mares.

Malgré une quantité de travail relativement importante, la configuration du site, et en particulier sa petite taille permettront de réaliser l'ensemble des travaux de manière assez simple et rapide. Les résultats ainsi obtenus seront indéniables, en particulier concernant les espèces floristiques et faunistiques qui recoloniseront très rapidement les nouvelles zones ouvertes. Ce travail de restauration écologique d'habitats naturels est un exemple de protection de la biodiversité en milieu urbain à travers le retour du pastoralisme.

La séance est levée à 17 heures et suivie d'un pot de l'amitié.



Prochains rendez-vous



Plateau d'Avron – Permanence au local
Vendredi 15 avril à 20h

Permanence au local sur les dossiers de protection.



Plateau d'Avron – Plaine de Rosny
et Vergers du Bel-air

Samedi 30 avril de 14h à 16h30

Les milieux humides du Plateau d'Avron
RDV 14 h Place Stalingrad,
sur le Plateau d'Avron à Neuilly-Plaisance.

LES AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON

44, avenue des fauvettes – 93360 NEUILLY-PLAISANCE

TEL : 01.43.09.19.69

WEB <http://association.anca.free.fr>

MAIL association.anca@free.fr